



Comment apprécier la proportionnalité du cautionnement donné par un époux ?

Fiche pratique publié le 13/12/2017, vu 1089 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour la première fois, la Cour de cassation juge que les biens communs doivent être pris en compte pour apprécier la proportionnalité du cautionnement donné par un époux commun en biens, même si le conjoint n'y a pas consenti.

Un créancier professionnel ne peut pas se prévaloir d'un contrat de cautionnement conclu par une personne physique dont l'engagement était, lors de sa conclusion, manifestement disproportionné par rapport à ses biens et revenus, à moins que le patrimoine de cette caution, au moment où celle-ci est appelée, ne lui permette de faire face à son obligation (C. consom. art. L 332-1 ; ex-art. L 341-4).

Un époux, qui s'est porté caution des dettes d'une société envers un fournisseur, soutient que, en cas d'engagement de caution souscrit par un seul des époux mariés sous le régime de la communauté, sans l'accord exprès de l'autre, la disproportion de son engagement ne peut être appréciée que par rapport à son patrimoine et ses revenus propres, à l'exclusion des biens communs, lesquels sont hors d'atteinte du créancier en vertu de l'article 1415 du Code civil.

La Haute Juridiction juge au contraire que la disproportion manifeste de l'engagement de la caution s'apprécie par rapport, notamment, à ses biens, sans distinction. Par suite, un immeuble dépendant de la communauté doit être pris en considération, quand bien même il ne pourrait pas être engagé pour l'exécution de la condamnation éventuelle de la caution, en l'absence du consentement exprès du conjoint donné conformément à l'article 1415 du Code civil.

Cass. com. 15-11-2017 n° 16-10.504 F-PBI

[Comment faire annuler un engagement de caution ?](#)

Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#) **NOUVEAU**
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Réussir à se faire payer](#)
- [Dissoudre une SARL](#)

- [Quelle structure pour protéger le patrimoine du dirigeant ?](#)
- [Divorce et entreprise : quelles conséquences ?](#)
- [Décès du dirigeant : que devient l'entreprise ?](#)

- [Entrepreneur individuel : quel régime matrimonial choisir ?](#)
- [EIRL ou déclaration d'insaisissabilité ?](#)
- [L'EIRL](#)
- [Déclaration d'insaisissabilité : comment l'effectuer ?](#)
- [Régime matrimonial et création d'entreprise](#)
- [SCI ou nom propre : lequel choisir ?](#)
- [La protection du patrimoine immobilier de l'entreprise](#)